

# Fondement juridique des Normes de santé publique de l'Ontario et des protocoles intégrés

## Application obligatoire

## Application non obligatoire

### Article 7 de la LPPS

7 (1) – confère au ministre le pouvoir de publier des lignes directrices  
 7 (2) – exige que les lignes directrices soient transmises aux conseils de santé  
 7 (3) – indique qu'une ligne directrice n'est pas un règlement  
 7 (4) – précise qu'un règlement a la prépondérance sur une ligne directrice  
 7 (5) – prévoit l'adoption d'autres documents par renvoi dans une ligne directrice  
 7 (6) – précise qu'un document intégré par renvoi s'entend également de ses modifications  
 7 (7) – établit qu'un document prend effet dès que le MSSLD en avise les conseils de santé et publie un avis

### LÉGISLATION

*Loi de 1990 sur la protection et la promotion de la santé*



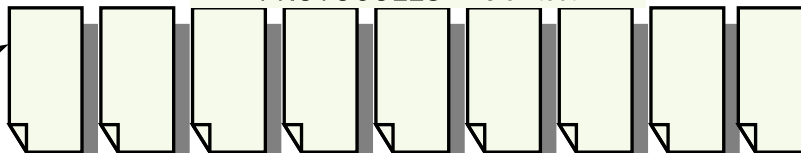
L'article 7 confère au ministre de la Santé et des Soins de longue durée le pouvoir de publier des lignes directrices.

### LIGNES DIRECTRICES = NORMES DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'ONTARIO (NSPO)

Les Normes comprennent 1 norme fondamentale et 13 normes relatives aux programmes. Des buts, des résultats sociétaux, les résultats attendus des conseils de santé et des exigences sont définis pour chacune des normes relatives aux programmes.

Norme fondamentale	Maladies chroniques et blessures	Santé de la famille	Maladies infectieuses	Santé environnementale	Préparation aux situations d'urgence
1 norme	2 normes relatives aux programmes	2 normes relatives aux programmes	5 normes relatives aux programmes	3 normes relatives aux programmes	1 norme relative au programme

### PROTOCOLES – 26 en tout



### DOCUMENTS SUR LES PRATIQUES EXEMPLAIRES OU DOCUMENTS D'ORIENTATION

Il faut **obligatoirement appliquer** les documents, ou les parties de documents, auxquels renvoient les protocoles lorsqu'ils sont accompagnés de la mention « conformément à ».

### Protocoles

Les protocoles fournissent des directives détaillées visant à aider les conseils de santé à mettre en œuvre les exigences particulières des Normes. Les Normes contiennent en tout 26 protocoles.

### DOCUMENTS SUR LES PRATIQUES EXEMPLAIRES OU DOCUMENTS D'ORIENTATION

Il n'est **pas obligatoire d'appliquer** les documents, ou les parties de documents, auxquels renvoient les protocoles lorsque le texte sous-entend qu'ils ne servent qu'à fournir de l'information ou des conseils. Un bon exemple serait un document indiquant qu'il n'est fourni aux conseils de santé qu'à titre de complément d'information.